



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 13 avril 2022**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Nombre de présents	11
Excusés	4

Date de convocation : L'an deux mille vingt-deux,
8 avril 2022 le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
20 avril 2022

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY, Valérie DUPUY, Florence SIORAT, Patrick BOURGEOIS, Caroline PERETTI, Frédéric ROCHIS, Emilie CAZAUX, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Marc BÉDÉ, Stéphane POURCET, Stéphanie DE LACHADENEDE

Excusés : Emilie LUYCKX, Magali BONNEFOY, Maritza PERDRIEL, Jérémy BAS

Procurations : Emilie LUYCKX a donné procuration à Stéphane-Jean DUPHLOUX, Magali BONNEFOY a donné procuration à Patrick BOURGEOIS, Jérémy BAS a donné procuration à Valérie DUPUY

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 6 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

N° 2022-21 - OBJET : Vote du Budget Primitif Communal 2022

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 10 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget principal**, pour l'exercice 2022, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	995 036.04 €	995 036.04 €	300 978.78 €	622 487.60 €

N° 2022-22- OBJET : SDEHG Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, depuis le 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- D'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

N° 2022-23- OBJET : Ajustement du taux d'intérêt de l'emprunt pour le financement des travaux du lotissement communal Les Vignes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 6 décembre 2021, la commune a engagé un emprunt auprès du Crédit Agricole afin de financer l'aménagement du

lotissement communal « Les Vignes ». Cet emprunt est constitué de 2 parties, une partie de 1 222 000 € pour financer les acquisitions foncières et une autre de 800 000 € finançant les travaux. A ce jour la 2nd partie de l'emprunt n'a pas encore été perçue.

Au vu du retard au niveau de la perception de l'emprunt, le Crédit Agricole propose à la commune de revoir à la baisse le taux d'intérêt de cette seconde partie de l'emprunt, le faisant ainsi passer de 1.50% (tel que prévu sur la délibération 2021-51) à 1.37 %. Ce qui donne, après modification :

Foncier :

Montant du prêt : 1 222 000.00 €

Périodicité : Annuelle

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Taux d'intérêt : 1.50 %

Montant première échéance : 18 330.00 €

Montant dernière échéance : 1 240 330.00 €

Frais de dossiers : 3 000.00 €

Caution obligation de faire :

Montant de l'assiette : 30 000 €

Durée : jusqu'à la DAT et au certificat de non opposition

Facturation : 500 €

Formalisation : Acte sous seing privé

CMEF : Mêmes conditions CTR foncier

Travaux :

Montant du prêt : 800 000.00 €

Périodicité : Annuelle

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Taux d'intérêt : 1.37 %

Montant première échéance : 10 960.00 €

Montant dernière échéance : 810 960.00 €

En dehors du taux d'intérêt de la partie travaux et du montant des échéances qui en résultent, le reste du contrat demeure inchangé par rapport à la délibération 2021-51 :

Les travaux bénéficieront d'une garantie financière d'achèvement (GFA) d'une assiette de 1 579 000.00 € pour laquelle la commune devra participer à hauteur de 1% soit 15 790.00 €.

La réalisation de cet emprunt est soumise à la condition que la commune affecte le produit de la vente des terrains à bâtir au remboursement du prêt relais, ou en diminution du droit de tirage si les ventes venaient à être effectuées avant le complet déblocage du financement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

-D'accepter la baisse du taux d'intérêt de la partie travaux de l'emprunt d'aménagement du lotissement communal « Les Vignes » proposée par le Crédit Agricole.

-D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt avec le Crédit Agricole pour le financement du lotissement communal « Les Vignes ».

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

Budget communal prévisionnel 2022 :

Dépenses d'investissements :

Monsieur le Maire débute la présentation du budget communal en listant les différentes dépenses d'investissements inscrites :

- Rétrocession des espaces verts de l'Orée du bois : 1 € (restes à réaliser 2021)
- Travaux d'extension du cimetière communal : 70 000 € - travaux devant être réalisés cette année ; la commune ne disposant plus de concessions disponibles.
- Plantations d'arbres : 3 000 € (restes à réaliser 2021) – implantations des arbres « de naissance », remplacement d'arbres morts et plantations de haies aux abords des terrains de tennis et paniers de basket récemment implantés.
- Plantations école : 1 000 €
- Table de tri sélectif cantine : 972 € - Pour faire suite à la mise en place d'une taxe sur les déchets produits par les collectivités (taxe pouvant être minorée pour les collectivités montrant leur engagement), l'achat de cette table de tri aidera à la pédagogie auprès des plus jeunes.
- Aménagements de placettes / impasses communales : 660 € - nécessité de rectifier certains aménagements ; certaines plantations communales ayant été dégradées.
- Rénovation de la toiture de la gare : 48 000 €
- Remplacement de la chaudière du groupe scolaire : 11 133 € (restes à réaliser 2021) – l'ancienne chaudière, entraînant de lourdes dépenses d'entretien, a été remplacée par une chaudière de nouvelle génération.
- Panneaux communication TEN : 500 €
- Panneaux de signalisation Cité Jardins : 1 200 €
- Travaux suppression poteaux Chemin du Tournon : 4 538.63 € - lié aux travaux des abords du nouveau lotissement des hauts de gare
- Bancs publics : 1 400 €
- Pluvial communal versant sud : 50 000 € - réfection du réseau pluvial selon le devis estimatif de Réseau 31, qui en a la compétence.
- Ecole numérique : 2 418 € (restes à réaliser 2021)
- Maitrise d'œuvre + études cimetière : 17 500 € - liés aux travaux d'extension du cimetière cités plus haut
- Modification simplifiée PLU : 4 000 €

Le montant total des dépenses s'établit à 267 202.63 €.

A cette dépense s'ajoute le remboursement du capital de la dette pour un montant de 33 776.15 €. Le remboursement de l'emprunt est en hausse d'environ 10 000 € suite à l'ajout de l'emprunt relatif à l'acquisition de l'ancienne gare.

Le montant total dépenses d'investissement est arrêté à 300 978.78 €.

Recettes d'investissements :

Les recettes d'investissements sont marquées par l'inscription de la somme de 140 217.50 € au compte 27638. Cette somme se décompose en 3 parties :

- 126 480 € correspondent au remboursement de l'avance que la commune avait faite pour démarrer le budget lotissement.
- 2 050 correspondent au remboursement de l'avance que la commune a reversé lors de l'ouverture du budget photovoltaïque.
- 11 687.50 € sont destinés à compenser le transfert du capital de l'emprunt relatif à l'acquisition des panneaux photovoltaïques vers le budget homonyme. L'emprunt continue à être inscrit au budget

communal, mais s'annule en dépenses et recettes. Il apparaît seulement en dépense sur le budget photovoltaïque dans lequel il est financé par le produit lié à la revente d'énergie.

La commune devrait percevoir 7 000 € de la part de l'Etat, dans le cadre du subventionnement du projet d'école numérique.

D'autres subventions seront perçues cette année de la part du département pour un montant total de 6 160 €.

Le montant total des recettes d'investissement est estimé à 622 487.60 €. Ce total intègre la reprise du résultat positif de l'année 2021 (95 862.49 €) ainsi que le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 308 521.78 €.

Dépenses de fonctionnement :

Monsieur le Maire présente les différents chapitres des dépenses de fonctionnement.

Charges à caractère général : les charges de 239 046.90 € en 2021 s'élèvent à un prévisionnel de 262 100.00 € en 2022.

Cette hausse est principalement liée à l'anticipation de la hausse des prix de l'énergie, des contrats de maintenance, des surcoûts relatifs à l'impact du COVID, ainsi qu'à la signature d'un contrat pour un contrôle réglementaire de la qualité de l'air pour le groupe scolaire qui doit être réalisé cette année (A ce jour obligatoire tous les 7 ans).

Monsieur le Maire précise que, depuis le mois d'avril, le surplus de charge en rapport avec l'application des normes COVID s'atténue.

Charges de personnel : le coût total du poste RH de 292 208.11 € s'élève à un prévisionnel de 313 000.00 €. Cette hausse est liée au recrutement d'un agent supplémentaire à 35H en remplacement de monsieur Maillot (Agent technique) qui a récemment repris ses fonctions sur un poste à mi-temps thérapeutique. Suite au départ de la cuisinière de l'école, Monsieur le maire a également recruté un nouveau cuisinier en contrat PEC qui n'a pu assurer ses fonctions pour des raisons médicales. Ces coûts seront en partie, compensés en recettes par le versement d'indemnités journalières. Une nouvelle cuisinière a dû être recrutée, en parallèle, pour assurer le service de restauration de l'école. Par ailleurs, la gestion de la crise sanitaire que nous traversons depuis ces deux dernières années, et de par le choix de la municipalité de maintenir l'ouverture du groupe scolaire à son maximum pour un moindre impact sur les activités professionnelles des parents d'élèves, a augmenté la charge de personnel sur le groupe scolaire (heures étendues pour les personnels de garderie, agents alloués au nettoyage des salles communes, remplacement des personnels en isolement, etc...).

Atténuation de produits : 15 500 €. Ce poste n'évolue pas par rapport à l'année 2021. Il comprend l'attribution de compensation reversée à la communauté de communes des Terres du Lauragais (13 000 €) ainsi que le dégrèvement sur la taxe foncière des jeunes agriculteurs (2 500 €).

Dépenses imprévues de fonctionnement : 4 000 € sont inscrits au titre des dépenses imprévues de fonctionnement, tout comme cela avait été le cas en 2021.

Autres charges de gestion courante : le chapitre passe de 56 008.19 € à un prévisionnel de 75 642.89 €. Cette augmentation provient d'une dépense de 15 000 € inscrite au compte 65541 relative à la participation directe de la commune à certaines interventions du SDEHG (rénovation de l'éclairage public Allée de Cocagne et Beausoleil, remplacements d'anciens appareils par des équipements LED, pose d'horloges astronomiques). A noter qu'une réglementation va être imposée aux collectivités dans un avenir proche, afin de réduire l'impact écologique des éclairages publics ; la rénovation du parc des équipements les plus anciens doit être traitée progressivement.

Charges financières : il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts en cours. Ces derniers passent de 14 976.08 € à 16 271.37 € suite au rajout de l'emprunt relatif à l'acquisition de l'ancienne gare.

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 995 036.04 €. Cette somme tient compte du virement prévu à la section investissement d'un montant de 308 521.78 €.

Recettes de fonctionnement :

Atténuation de charges : Il s'agit des indemnités journalières remboursée par la CPAM et le CIGAC suite aux arrêts maladies des agents. Le budget prévisionnel fait état de 12 000 €. Ce chiffre est susceptible d'évoluer, en partie en fonction de la durée du mi-temps thérapeutique de monsieur Maillot.

Produits de services : Il s'agit des sommes que la commune perçoit pour l'occupation du domaine public (marché plein vent) ainsi que la facturation de la cantine scolaire. Le montant des produits de service demeure inchangé par rapport à l'année 2021 et devrait s'élever à 50 600 €.

Impôts et taxes : La commune devrait percevoir 564 303.00 € sur ce chapitre contre 422 412.00 € en 2021. Cette hausse provient principalement de la perception de la taxe additionnelle sur les terrains devenus constructibles pour un montant de 119 041.00 €. Cette recette exceptionnelle est issue de l'acquisition des parcelles du lotissement communal « Les Vignes ». Les recettes liées aux impôts locaux sont légèrement en hausse, passant de 392 115.00 € à 414 924.00 €. Les taux d'imposition étant restés constants, cette hausse est liée à l'augmentation de l'assiette (conséquence de la hausse du nombre d'habitants).

Dotations et participations : Ce chapitre correspond aux dotations provenant de l'Etat. Le budget prévisionnel 2022 fait état d'une recette totale de 160 625.39 € ce qui est sensiblement identique aux fonds perçus en 2021 (162 994.19 €).

Autres produits de gestion courantes : 200 € de recettes ont été inscrites au budget prévisionnel. Cette somme correspond à des régularisations comptables en lien avec la paye ou la cantine.

Produits financiers : 3 800.61 € sont inscrits au titre des produits financiers. Les produits se composent principalement du cumul des intérêts payés pour le remboursement de l'emprunt lié à l'installation photovoltaïque. Cette dépense est inscrite en vue du transfert de cet emprunt sur le budget correspondant.

Produits exceptionnels : La commune prévoit de percevoir 909 € de produits exceptionnels, provenant principalement de remboursement de sinistres par notre assurance.

Le total des recettes de fonctionnement est estimé à 995 036.04 €. Cette somme intègre la reprise du résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2021 d'un montant de 202 598.04 €.

Après examen du budget, monsieur Stéphane POURCET souligne le caractère exceptionnel de la taxe sur les terrains devenus constructibles (Recette de fonctionnement) qui permet de voter, cette année, le budget en équilibre malgré l'importante hausse des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire d'améliorer la maîtrise des charges à caractère général ainsi que des charges de personnel et de se relever au plus vite de l'impact du COVID sur ces dernières, afin de ne pas pénaliser les capacités d'investissements de la commune pour les prochaines années. La création d'une commission RH est d'ailleurs envisagée prochainement pour l'optimisation de ce poste.

La séance est levée le mercredi 13 avril 2022 à 21h24.

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 11 mai 2022.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

N° 2022-21 - OBJET : Vote du Budget Primitif Communal 2022

N° 2022-22- OBJET : SDEHG Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

N° 2022-23- OBJET : Ajustement du taux d'intérêt de l'emprunt pour le financement des travaux du lotissement communal Les Vignes

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	Absente, procuration donnée à Patrick BOURGEOIS
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Valérie DUPUY
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Stéphane-Jean DUPHLOUX
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absente
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	